

Chambres des communes

que les preuves abondent sur la nécessité d'une intervention fédérale dans ce domaine, le ministre confirmera-t-il aux Canadiens qu'il compte prélever en priorité des fonds à même le revenu général en vue d'améliorer les garderies partout au Canada en 1987?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, la députée a participé à ce groupe d'étude. Elle sait que ses audiences sont pratiquement terminées maintenant. Si je ne m'abuse, ce comité doit maintenant rédiger son rapport. Je suis persuadé qu'elle voudra, en tant que membre, participer tout d'abord à l'élaboration de ses recommandations pour les faire connaître ensuite au gouvernement et au Parlement.

ON DEMANDE DE PRÉVOIR DES FONDS

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Ma question s'adresse au ministre des Finances. Quelles que soient les recommandations du comité, elles n'auront aucune suite si des fonds ne sont pas débloqués dans ce domaine. Le ministre des Finances prévoira-t-il des fonds dès maintenant, puisqu'il est en train de préparer le budget de 1987, pour que nous puissions prendre certaines mesures afin de remédier à cette situation? Prendra-t-il cet argent à même le revenu général et non sur les allocations familiales?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la procédure à la Chambre veut que les comités commencent par rédiger leur rapport et qu'ils présentent ensuite leurs recommandations. C'est après que le gouvernement du Canada dira ce qu'il en pense. Nous ne serons en mesure de juger sainement de la situation que lorsque nous aurons évalué toutes les répercussions du rapport et des recommandations qu'il renferme.

Mme Mitchell: Vous êtes déjà en train de préparer votre budget, Mike.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

L'UTILISATION DES BOÎTES POSTALES COLLECTIVES

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de Postes Canada. Lors du congrès annuel de l'Association des consommateurs du Canada, le ministre a dit: «Les boîtes postales collectives ne sont pas aimées, mais il faudra s'y habituer.» Essaie-t-il de dire aux Canadiens qu'il appuie l'utilisation des boîtes postales collectives et qu'il fait de la discrimination à l'endroit de 25,000 familles dans les nouveaux projets résidentiels? Appuie-t-il l'utilisation de ce système?

[Français]

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, mon collègue sait très bien que le ministre des Finances a

demandé à la Société canadienne des postes d'assurer son auto-suffisance dans les plus brefs délais, et que, conséquemment, il nous importait aussi de nous assurer que ces recommandations surviendraient et aussi d'améliorer en même temps le service postal.

Donc, ce sont les deux critères que nous prenons en considération avant de refaire des recommandations au Cabinet et une annonce publique à cet effet.

M. le Président: Oui, une très brève question supplémentaire, s'il vous plaît.

LA LIVRAISON DU COURRIER À DOMICILE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, comment le ministre peut-il prétendre que la Société canadienne des postes étudie les problèmes de livraison à domicile, alors que le ministre responsable a déjà refusé le service à plus de 25,000 domiciles l'année dernière seulement?

Comment pouvez-vous dire que vous étudiez la question quand la décision est déjà prise?

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, il n'y a aucune décision de prise, et je peux rassurer mon collègue en disant qu'il n'y a aucune décision de prise.

Nous examinons des alternatives de solutions actuellement et lorsque nous aurons pris une décision, nous l'annoncerons publiquement à la Chambre.

* * *

● (1500)

[Traduction]

M. le Président: Puis-je signaler à la Chambre que je suis un peu inquiet de voir que les députés ont de plus en plus tendance à utiliser le mot «vous» au lieu de poser leurs questions par l'entremise de la présidence comme ils devraient le faire.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LES 29 ANS DE SERVICE ININTERROMPU DE DEUX DÉPUTÉS À LA CHAMBRE DES COMMUNES—M. CROUSE—M. COATES

M. le Président: Je tiens à rappeler à la Chambre que deux députés élus pour la première fois le 10 juin 1957, il y a 29 ans, ont été à la Chambre sans interruption depuis. Il s'agit du député de South Shore (M. Crouse) et du député de Cumberland—Colchester (M. Coates).

Des voix: Bravo!